

**Frères et Laïcs associés pour une même mission :**  
**La politique de l'Institut**  
**des Frères des Écoles Chrétiennes**  
**1950-2000**

<b>1. D'un « mal nécessaire » à « une grande famille » .....</b>	<b>2</b>
1.1. La « Déclaration » de 1967 .....	2
1.2. Le Chapitre général de 1976 .....	2
<b>2. De la « famille lasallienne » à la « mission partagée ».....</b>	<b>3</b>
2.1. Le Chapitre général de 1986 .....	3
2.2. La Règle.....	4
2.3. La Lettre pastorale du 1 <sup>er</sup> janvier 1987.....	4
2.4. La lettre à la Famille lasallienne .....	5
<b>3. De la « mission partagée » à « l'association » .....</b>	<b>5</b>
3.1. Le Chapitre général de 1993 .....	5
3.2. La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne .....	6
3.3. La Lettre pastorale du 1 <sup>er</sup> janvier 2000.....	6
<b>4. Le Chapitre général de juin 2000 .....</b>	<b>7</b>
4.1. Les clarifications.....	7
4.2. Les propositions.....	8

Nous sommes redevables au Concile Vatican II d'avoir défini l'Église comme « Peuple de Dieu » dans lequel tous les membres sont appelés à prendre une part active à l'annonce de la Bonne Nouvelle du salut en Jésus Christ. Depuis lors, dans de multiples occasions, la participation des laïcs à la mission ecclésiale a été fortement prônée. De même, les Instituts religieux ont été instamment encouragés à partager leur charisme avec les partenaires laïcs engagés avec eux dans l'oeuvre apostolique que l'Église leur confie. Le synode sur « La vie consacrée dans l'Église et dans le monde » qui s'est tenu en 1994 a été très clair sur ce point (Vita Consecrata n° 54-56).

Dans le même temps on a vu des laïcs, individuellement ou en groupe, manifester le désir d'être associés à un Institut, pour partager son projet apostolique et sa spiritualité. Beaucoup de Congrégations religieuses ont pris au sérieux ces aspirations et se sont montrées ouvertes et disponibles à ces demandes, reconnaissant ainsi que leur charisme n'est pas leur propriété exclusive, mais qu'il est un don fait à toute l'Église. De nombreuses formes d'association aux visages divers sont nées autour de familles religieuses.

Depuis plusieurs années déjà l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes en tant que tel s'est résolument engagé dans ce mouvement général et irréversible. Il l'a fait avec plus ou moins de vigueur et de succès selon les régions dans lesquelles il est implanté, ne sachant pas toujours traduire dans les faits une volonté et des orientations désormais clairement affirmées par la Règle des Frères, les Chapitres généraux et les Supérieurs.

À partir de quelques extraits significatifs de textes officiels de l'Institut, je voudrais montrer ce qu'a été l'enseignement des Frères dans ce domaine au cours des 50 dernières années.

# 1. D'un « mal nécessaire » à « une grande famille »

Pendant longtemps les Frères ont tenu leurs écoles « ensemble et par association » excluant toute présence d'enseignants laïcs. Et quand dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle ils en accueillent en nombre restreint, c'est parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement. On a même vu en 1946 – période difficile pour l'Institut – une Commission demander au Chapitre général « l'élimination urgente de l'élément féminin utilisé ici et là par suite des circonstances de la guerre » et « la réduction prudente de l'élément civil. »

## 1.1. La « Déclaration » de 1967

Avec le Chapitre général de 1966-1967, un regard totalement différent est porté sur la présence des laïcs dans « les écoles des Frères ». La Déclaration produite par ce Chapitre, intitulée : « Le Frère des Écoles Chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui » en témoigne :

*« La communauté scolaire ne se formera que suscitée par une communauté éducatrice dont la richesse est faite de la diversité et de l'unité de ses membres. C'est pourquoi les Frères sont heureux de collaborer avec des laïcs qui fournissent à la communauté éducatrice l'apport irremplaçable de leur connaissance du monde, de leur expérience familiale, civique, syndicale. Ils font en sorte que les laïcs soient en mesure de tenir leur place dans toute la vie de l'école...voire dans les responsabilités d'administration et de direction » (46-3).*

Mais il faudra beaucoup de temps pour que ce texte imprègne les mentalités et modifie les comportements à tel point que le Frère John Johnston Supérieur général, écrivit aux Frères le 1<sup>er</sup> janvier 1993 :

*« La plupart d'entre nous avons dépassé l'étape où l'on considérait les laïcs, hommes et femmes, comme un « mal nécessaire ». Mais je ne suis pas sûr que la plupart d'entre nous ayons dépassé le stade où nous les considérons comme des « inférieurs » qui ont besoin de notre direction. Je pense que nous devons éviter à tout prix la création de relations de dépendance qui ne sont rien d'autre qu'une nouvelle forme de "cléricalisme". »*

## 1.2. Le Chapitre général de 1976

En 1976, le Chapitre général fut marqué entre autres par :

- ◆ l'étude approfondie de la signification du voeu d'association aux origines de l'Institut ;
- ◆ l'acceptation de la possibilité d'associer des laïcs à la mission de l'Institut ;
- ◆ l'acte de consécration des premiers membres du mouvement « **Signum Fidei** » qui s'engageaient à vivre selon le charisme de J.-B. de La Salle (ils sont aujourd'hui plus de 800 dans une trentaine de pays).

Dans le message des Capitulants, on peut lire :

*« Nous acceptons aussi que des laïcs ou des prêtres soient associés à l'action des Frères et à la vie spirituelle qui l'anime, par des ententes individuelles pouvant aller jusqu'à un engagement précis » (Circ. 402 du 29 juin 1976).*

Dans la foulée, la réunion **intercapitulaire de 1981** porta une attention particulière aux relations avec les laïcs et dépassa les aspects de notre métier et de notre mission pour insister sur le partage de notre spiritualité.

*« C'est un rôle nouveau auquel nous sommes appelés, celui de **partager notre spiritualité avec des laïcs que nous considérons comme nos égaux**. L'évolution est donc considérable depuis un temps pas très éloigné où nous considérons simplement les laïcs comme des auxiliaires à qui la difficulté des temps nous obligeait à recourir... C'est un pas nouveau que la réunion suggère de franchir. Car si nous associons bien des laïcs à notre métier et un peu moins à notre mission, nous avons tendance à considérer notre spiritualité comme un domaine réservé » (Circ 415, p. ).*

Et les participants à cette rencontre reprirent la question de l'accession des laïcs aux postes de responsabilité, affirmant :

*« Le fait d'être Frère ne suffit pas en soi à qualifier pour un poste de responsabilité. »*

L'année suivante, **en 1982, le Frère José Pablo Basterrechea** sera le premier Supérieur général à adresser une lettre à « tous ceux qui sentent, réalisent et partagent avec les Frères la mission et le message du Fondateur », leur disant :

*« J'ai éprouvé le désir véhément... de vous écrire pour vous témoigner ma reconnaissance et ma profonde estime. **Vous constituez une grande famille** » (Lettre du 15 mai 1982).*

Après la mort du Frère Pablo, son successeur le Frère John Johnston écrit en 1995 :

*« Si aujourd'hui nous parlons spontanément de la "mission partagée" et de "famille lasallienne", cela est dû dans une grande mesure à la vision et au leadership du Frère Pablo » (Circ.439 du 10 octobre 1995).*

## **2. De la « famille lasallienne » à la « mission partagée »**

### **2.1. Le Chapitre général de 1986**

Le Chapitre général de 1986 marque le franchissement d'une étape décisive en présentant on ne peut plus clairement et avec détermination de nouvelles perspectives. Celles-ci apparaissent dans

- les décisions du Chapitre général et son message à la Famille lasallienne ;
- la nouvelle rédaction de la Règle de vie des Frères
- dans la Lettre à la Famille lasallienne.

Si le Chapitre revient sur la nécessité de faire évoluer la mentalité des Frères, c'est que les orientations déjà données depuis 20 ans ont encore du mal à passer dans les faits, d'où l'insistance qu'on retrouve dans la circulaire du 13 juillet 1986 :

*« S'il y a quelques dizaines d'années, nous nous sentions "propriétaires" de notre travail et de nos oeuvres, aujourd'hui nous sommes invités à considérer notre emploi comme un ministère auquel sont conviés à participer de nombreux laïcs qui travaillent avec nous. Grâce à cette **intégration Frères-Laïcs autour d'un projet commun**, nos écoles seront meilleures et nous pourrons offrir à l'Église un service de plus grande qualité. »*

Il est intéressant de noter ici

- l'importance donnée au **projet commun** autour duquel on se réunit ;
- l'effort des laïcs pour une école de meilleure qualité **au service de l'Église**.

Les capitulants adressèrent un message à la Famille lasallienne qui me paraît encore très cen-

tré sur l'Institut lui-même. Parlant des laïcs, il déclare :

- « – *Qu'ils intensifient leurs relations avec les communautés de Frères*
- *Qu'ils appuient la mission éducative et évangélisatrice de l'Institut*
- *Qu'ils nous aident à être attentifs et fidèles*
- *Qu'ils demandent au Seigneur de faire grandir notre Institut.* »

Dans le même temps le Chapitre demande au Frère Supérieur et à son Conseil d'élaborer un document plus détaillé à destination de la Famille lasallienne. Quelques mois après la fin du Chapitre, faisant le point sur la situation du moment et parlant de la planification de leur travail, le Frère Supérieur et son Conseil écrivent :

*« Pour manifester notre conviction que le **mouvement Famille lasallienne doit bénéficier d'une grande priorité**, nous avons nommé le Frère Genaro, Vicaire, comme Conseiller pour la Famille lasallienne*

*De plus, ce sera toujours au premier plan de nos préoccupations que d'aider les Frères à comprendre ce mouvement et le rôle indispensable qu'il doivent y jouer » (Circ. 423, pp.18-19).*

## 2.2. La Règle

Mais une des tâches essentielles du Chapitre de 1986 résida dans la nouvelle écriture de la Règle de vie des Frères. Ce fut l'aboutissement d'un long travail de préparation.

Le Saint-Siège l'a approuvée et a « reconnu dans les textes l'expression fidèle du charisme de saint J.-B. de La Salle et de la tradition de son Institut » (Décret du 26 janvier 1987).

Faits nouveaux, l'expression « mission partagée » apparaît dans la Règle ainsi que la notion d'association pour les laïcs. Relevons 2 articles :

*« Ils (les Frères) **associent volontiers des laïcs à leur mission éducative**. Ils offrent à ceux qui le veulent le moyen de connaître le Fondateur et de vivre selon son esprit » (art.17).*

*« Les dons spirituels que l'Église a reçus en saint Jean-Baptiste de La Salle débordent le cadre de l'Institut qu'il a fondé. Celui-ci reconnaît dans l'existence des divers mouvements lasalliens une grâce de Dieu qui renouvelle sa propre vitalité. **Il peut s'associer des laïcs** qui tendent à la perfection évangélique selon son esprit propre et qui participent à sa mission » (art.146).*

Si ces deux articles parlent des laïcs et utilisent à leur sujet le même verbe « associer », il convient de faire remarquer que dans le premier article ceux-ci sont **associés à la mission éducative**, et dans le second, ils sont **associés à l'Institut**. Mais le premier article semble concerner les partenaires de manière très large, alors que le second parle de ceux qui, participant à la mission, veulent tendre à la perfection évangélique.

## 2.3. La Lettre pastorale du 1<sup>er</sup> janvier 1987

Dans la première lettre pastorale qu'il a écrite aux Frères au début de l'année 1987, le nouveau Supérieur revient de façon insistante sur l'évolution en cours dans ce domaine de l'association. Je cite des passages qui me semblent d'une importance capitale.

*« Notre discussion sur l'association a été incomplète jusqu'à présent. Il y a un appel impérieux : celui de la **Famille lasallienne**. L'évolution de la Famille lasallienne est l'un des développements les plus importants dans l'Institut d'aujourd'hui, un de ceux qui requièrent notre plus grande attention...*

*« Les Frères eux-mêmes, pendant quelque trois cents ans, ont reçu, vécu et transmis l'idéal lasallien, aidés, pendant un certain nombre de ces années,*

*par des collaborateurs et des collaboratrices, dans des rôles importants mais secondaires.*

*« Ce modèle traditionnel de collaboration Frère-Laïc s'est virtuellement effondré presque partout. Il ne peut ni ne doit continuer à exister. Ce n'est pas simplement une question de diminution du nombre des Frères. Il s'agit davantage de l'appel de tous les chrétiens à la pleine participation apostolique et de la volonté de tant d'hommes et de femmes, aux motivations si hautes, de répondre positivement à cet appel... »*

*« Les professeurs laïcs, aussi bien que d'autres personnes **qui nous sont associées**, éprouvent de plus en plus le désir de participer activement à la mission lasallienne... »*

Et le Frère John d'ajouter une mise en garde :

*« Nous devons à tout prix éviter un esprit de paternalisme, de condescendance et de surveillance (même subtil). Pour éviter ce piège très dangereux, il est essentiel qu'il y ait **un dialogue ouvert et franc entre les Frères et leurs associés** » (pp. 29 à 33).*

Les choses sont dites avec clarté et détermination.

## **2.4. La lettre à la Famille lasallienne**

Le texte demandé par le Chapitre de 1986 à destination de la Famille lasallienne fut rédigé en 1989. Il n'est guère possible ici de résumer ce long document de plus de 40 pages. Voici quelques titres de chapitres :

Chapitre 4 : Pour être lasalliens aujourd'hui : quelques orientations prioritaires

Chapitre 5 : Dans la riche diversité de nos groupes

Chapitre 6 : Divers mais associés

Chapitre 7 : Pour promouvoir l'unité et la vitalité de la Famille lasallienne

Cette lettre fait preuve d'un réel esprit d'ouverture et de confiance à l'égard des divers groupes de la Famille lasallienne qui sont invités à « se construire un style d'association qui reflète bien leur propre identité » (p.35).

*« Nous croyons que nous pouvons et devons vivre cet **esprit d'association**, bien que de manières diverses, au niveau des groupes décrits précédemment, compte tenu de leurs spécificités et de la variété des liens qui unissent leurs membres » (p.33).*

Puis énumérant quelques conditions d'efficacité qu'appelle cette association vécue, les auteurs déclarent avec réalisme : « Nous ne pensons pas que l'association soit facile » (cf. pp.34-35).

## **3. De la « mission partagée » à « l'association »**

### **3.1. Le Chapitre général de 1993**

Déjà, ici ou là, des laïcs – hommes et femmes – commencent à être invités à prendre part à une partie des travaux des Chapitres de district concernant la mission. Mais en 1993, c'est le Chapitre général lui-même qui verra, pour la première fois de l'histoire de l'Institut, la participation de consultants laïcs venus de tous les secteurs où l'Institut est implanté. Avec les Frères capitulants ils consacrent un temps important à la réflexion sur la mission partagée.

D'ailleurs, dans la circulaire 435 qui présente aux Frères les orientations de ce Chapitre, 20 pages concernent cette question :

*« L'Institut à tous les niveaux est "appelé à faire" de la mission partagée **une de ses priorités** pour les sept prochaines années » (prop.4).*

*« Cela doit se traduire au niveau des districts et des oeuvres.*

❖ *Chaque district est appelé*

*– à faire de la **formation lasallienne** des enseignants et des éducateurs une « priorité fondamentale »*

*– à **renforcer les instances** (structures, personnes, lieux) en vue de l'animation et de la coordination de la mission partagée, en ayant soin qu'elles soient objet de discernement entre Frères et laïcs*

*– à inviter les laïcs aux retraites, Chapitres et Assemblées de Frères*

❖ *Au niveau de chaque oeuvre, il est demandé que **le projet éducatif** soit élaboré et évalué par tous les membres de la communauté éducative*

❖ *Chaque communauté est encouragée à préciser dans son projet communautaire les moyens qu'elle mettra en oeuvre pour vivre la mission partagée. La même chose est demandée à chaque Frère quant à son projet personnel (pp.47 à 51).*

Pour les Frères la demande est claire : *« Une certaine attitude doit être dépassée ; nous considérer comme les seuls véritables agents de la mission de l'Institut » (p.9).*

### **3.2. La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne**

Il convient également de citer l'importante étude faite en 1997 à la demande du Chapitre général, et dont la publication et la diffusion sont confiées à chaque Région de l'Institut. Elle est intitulée *« La mission lasallienne d'éducation humaine et chrétienne. »*

Le bref passage que je relève donne me semble-t-il une vision objective de la politique proposée :

*« L'association, telle que les Frères l'ont vécue, a eu un impact profond sur l'organisation et le fonctionnement de leurs écoles. Ce fut un facteur décisif pour faciliter leur cohésion, leur efficacité et leur créativité. **Aujourd'hui sous d'autres formes qui restent à inventer, le même esprit d'association doit continuer à inspirer et à vivifier les écoles lasalliennes où les partenaires lasalliens sont en grande majorité.** Le défi maintenant pour les Frères et les autres éducateurs lasalliens est de découvrir ensemble, à partir de nouvelles fondations, les dimensions associatives de leur engagement dans l'éducation humaine et chrétienne des jeunes, spécialement des pauvres » (3.3.1, p.77).*

### **3.3. La Lettre pastorale du 1<sup>er</sup> janvier 2000**

La dernière lettre pastorale que le Frère Johnston a écrite aux Frères en début de cette année est intitulée : *« Le défi : vivre aujourd'hui notre histoire fondatrice. »* Le Frère Supérieur y revient avec force sur les orientations concernant la collaboration, le partenariat et l'association Frères-Laïcs qu'il s'est efforcé de distiller tout au long de ses deux mandats à la tête de l'Institut.

Il revient en particulier sur la question importante de la **participation des laïcs à la prise de décision et aux responsabilités**. Sa position est on ne peut plus nette :

*« Il est clair que le partenariat présuppose les deux. Nos partenaires lasalliens ont besoin d'une manière de participer à la politique de détermination et d'exécution concernant les écoles et les oeuvres et la création de nouvelles*

*oeuvres. Pour cela, nous avons besoin de structures adaptées à tous les niveaux » (p. 57).*

Et le Frère Johnston de conclure sur ce point :

*« Il est évident que la réussite de tous les aspects de ce mouvement dépend de la **volonté des laïcs** d'assumer la responsabilité du caractère lasallien de nos écoles, de **l'ouverture des Frères** au partenariat avec les laïcs et de l'organisation de programmes efficaces de **formation** » (p. 52).*

Plus loin il nous éclaire aussi sur la notion d'association :

*« Quelques-uns des partenaires manifestent le désir de devenir plus étroitement et plus officiellement associés à la mission lasallienne et à l'Institut... L'intérêt manifesté dans différents secteurs de l'Institut mérite une réponse.*

*Bien sûr il faut que nous disions clairement que ce dont nous parlons est **une structure d'association pour ceux qui sont spirituellement et apostoliquement motivés**. Il ne s'agit pas d'une organisation professionnelle. Je crois très fortement que nous devons développer des structures qui permettent aux partenaires lasalliens de devenir, s'ils le souhaitent, des associés lasalliens.*

*« Nous ne voulons pas proposer à nos partenaires laïcs une forme d'association qui serait en réalité une version "délavée" de la vie du Frère. Une telle proposition serait une forme de "cléricalisme" subtil et paternaliste...*

*« Nous devons accueillir avec enthousiasme ceux qui veulent devenir associés lasalliens et les aider à créer des façons nouvelles et originales de vivre le charisme lasallien. **Eux-mêmes cependant doivent être les protagonistes de leur recherche** » (p. 65-66-67).*

Le chemin qui ouvre le passage du « partenariat » à « l'association » est désormais largement ouvert. Le Chapitre reprendra à son compte et officialisera la clarification apportée par le Frère John.

## 4. Le Chapitre général de juin 2000

Les orientations et décisions du dernier Chapitre général concernant le partenariat et l'association doivent désormais servir de base à notre réflexion et à notre action. Sans prétendre tout reprendre, je voudrais insister sur 2 aspects : les clarifications apportées par le Chapitre et les propositions qu'il a votées.

### 4.1. Les clarifications

Elles concernent les personnes et les groupes.

#### ◆ L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes

L'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes est la première forme d'association voulue par J.-B. de La Salle et les Frères doivent donc sans cesse s'interroger sur la manière dont ils sont associés entre eux, par voeu, pour la mission.

Mais le développement de la mission lasallienne requiert que l'Institut :

- se laisse provoquer par les dynamismes qui se manifestent aujourd'hui tant chez les partenaires que chez les associés ;
- encourage et appuie le partage entre collaborateurs et avec les Frères

et cela, afin que chacun puisse approfondir sa propre compréhension de l'association.

#### ◆ Les partenaires (collaborateurs)

Ce sont ceux qui de fait partagent notre mission dans ses multiples expressions professionnelles, éducatives, catéchétiques, apostoliques... ils permettent que la mission soit réalisée.

◆ **Les associé(e)s**

Il y a plusieurs modalités d'association possibles. Certaines concernent les personnes, d'autres les groupes

Il y a des partenaires qui ont parcouru un long chemin de collaboration dans la mission lasallienne et qui sentent un appel pour approfondir

- le charisme
- la spiritualité
- la communion lasallienne

Ils vivent ou veulent vivre un certain nombre de caractéristiques lasalliennes

- **une vocation** référée au charisme de saint J.-B. de La Salle ;
- **une vie de foi** qui découvre Dieu dans la réalité, à la lumière de l'Écriture ;
- **une expérience communautaire** vécue de diverses manières et selon l'identité de chacun ;
- une **mission** qui associe au service éducatif des pauvres et qui implique une certaine **durée** ;
- **une ouverture universelle** qui transcende la personne et sa réalité locale.

– Les personnes.

Selon leur type d'engagement, elles peuvent être associées à une communauté ou au district par un accord mutuel.

Si elles le souhaitent, elles peuvent manifester le désir de s'associer de façon plus formelle à l'Institut. Il appartient alors au Frère Visiteur et à son Conseil de les reconnaître en qualité d'associé

– Les groupes intentionnels.

Ce sont des groupes dans lesquels des personnes, répondant à un appel intérieur, s'associent volontairement pour vivre quelques caractéristiques lasalliennes selon des modalités et des durées variables. Pour qu'il y ait groupe lasallien intentionnel, 3 conditions sont nécessaires :

- que quelques caractéristiques lasalliennes y soient nettement repérables ;
- que l'engagement auprès des jeunes et des pauvres soit précis ;
- que le Frère Visiteur et son Conseil les ait authentifiés dans un acte officiel et pour une durée à préciser.

Certains de ces groupes ont leur **autonomie** par rapport à l'Institut des Frères, comme les Instituts de Soeurs Guadeloupéennes de La Salle et les Soeurs lasalliennes du Vietnam.

D'autres sont en **relation organique avec l'Institut des Frères** comme les Signum Fidei et le Tiers-Ordre lasallien.

D'autres groupes intentionnels pourraient se créer, par exemple à partir des jeunes lasalliens, des volontaires lasalliens, de communautés lasalliennes, d'équipes lasalliennes, etc.

## 4.2. Les propositions

◆ **Au niveau des Frères**

- Les Frères sont invités à approfondir le sens de leur **voeu d'association** pour le service des pauvres. Une année post-capitulaire sera particulièrement consacrée à cela.
- Une commission intercapitulaire étudiera **l'identité et le rôle du Frère** dans la mission éducative lasallienne.

◆ **Au niveau du développement du partenariat et de l'association**

Il est demandé :

- **de promouvoir la naissance et le développement de groupes** de partenaires et / ou d'associés et de Frères, ou de partenaires et / ou associés entre eux, qui réfléchissent sur leur identité pour la mission lasallienne et qui développent des formes d'association ;
- d'évaluer et de renforcer les expériences actuelles d'animation et d'accompagnement du partenariat dans les oeuvres lasalliennes ;
- d'encourager, de soutenir et d'évaluer de nouvelles formes de partenariat et d'association qui permettent de trouver de nouvelles formes d'engagement au service des pauvres.

◆ **Au niveau de la formation**

- Durant la période intercapitulaire le centre de l'Institut organisera **deux sessions pour la formation des formateurs** qui intégrera la dimension de l'association pour le service éducatif des pauvres.
- Les plans de formation lasallienne dans l'Institut s'assurent que ceux-ci comportent **une expérience d'insertion** dans le domaine du service éducatif des pauvres.

◆ **Au niveau des structures**

Les décisions concernent chaque district et l'Institut tout entier.

- Dans les districts, les Frères et leurs associés créent là où elles n'existent pas, ou développent **une structure chargée de la mission éducative lasallienne** dans laquelle tous participent avec voix délibérative.

Les critères de participation des Frères et de leurs associés à cette structure seront déterminés par les Chapitres ou le Visiteur et son Conseil en dialogue avec les Associés.

- Un « **Conseil permanent de Frères et de partenaires** » pour la mission lasallienne ainsi qu'une « **Assemblée internationale pour la mission éducative lasallienne** » sont créés.
- Une rencontre internationale des Frères, de Partenaires et d'Associés se tiendra en 2004 pour partager, analyser, évaluer les formes d'association et proposer des pistes d'action au Chapitre général.

## CONCLUSION

On peut dire que non seulement le Chapitre de l'an 2000 consacre les orientations prises par ceux qui l'ont précédé concernant le partage de la mission et des responsabilités dans le cadre de la famille lasallienne, mais **qu'il invite à intensifier la recherche et l'expérimentation de nouvelles formes d'association**. Je relève aussi qu'il y a une volonté de ne pas dissocier la réflexion de l'expérience. Toutes deux doivent s'enrichir et se féconder en se maintenant en dialogue permanent.

Mais le Chapitre général n'a pas levé toutes les ambiguïtés sur la place et le rôle de l'Institut d'une part, et des laïcs partenaires et associés d'autre part, dans l'Association. Il me semble qu'un travail important reste à accomplir, avec une certaine urgence et beaucoup de **réalisme**, dans nos pays d'Europe, à partir des situations concrètes qui sont les nôtres.

*Frère André JACQ*